

Extrait

Conformément aux articles 107 et ss de la loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques (LEDP), le Conseil exécutif du Centre collecteur des sous-produits animaux porte à la connaissance des électrices et électeurs que, lors de la séance du 27 mars 2019, sous la présidence de M. Eric GUXE et en présence de 34 membres, le CONSEIL INTERCOMMUNAL


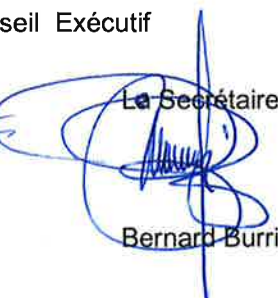
Ayant entendu la commission chargée de l'étude et considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour, les membres

Acceptent le préavis no 02/2019 – Remplacement des évaporateurs de la machine de froid

à l'unanimité

Ainsi délibéré en séance du 27 mars 2019

Pour le Conseil Exécutif

Le Président	Le Secrétaire
	
François Gilliéron	Bernard Burri

Les Cullayes, le 28 mars 2019